



CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 15 novembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conflit social au sein de l'entreprise SEPUR de collecte des ordures ménagères sur le territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Dans le cadre du renouvellement du marché de collecte de déchets ménagers, le syndicat SIOM qui regroupe 17 communes (Villiers-le-Bâcle, Saclay, Saint-Aubin, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Chatel, Bures-sur-Yvette, Vauhallan, Igny, Orsay, Les Ulis, Villebon-sur-Yvette, Villejust, Champlan, Palaiseau et Longjumeau en Essonne, Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Chevreuse dans les Yvelines) a fait le choix d'un nouvel opérateur, la société SEPUR.

Depuis le 1er novembre, une partie des salariés du site de collecte d'ordures ménagères de Villejust ont entamé un mouvement de grève illimité concernant les conditions de reprise du personnel par le nouvel employeur.

Le préfet de l'Essonne a appelé dès le 2 novembre l'ensemble des parties au conflit à renouer le dialogue dans le cadre du droit, des droits et obligations des parties, et dans un esprit de responsabilité et d'apaisement.

À cette fin, les services de l'État ont proposé leurs services pour favoriser un cadre de négociation apaisé et constructif.

Le préfet de l'Essonne renouvelle cette proposition, appuyée sur les compétences de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi), pour réunir à leur demande, tous les partenaires afin d'aboutir à un accord acceptable par tous.

Contacts presse :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

Catherine COURDURIE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel catherine.courdurie@essonne.gouv.fr



@PREFET91



prefet.delessonne